

Monuments Infos

NOVEMBRE 2008

Numéro 48

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



La crise financière est derrière nous !

Moralisons le capitalisme !

J'irais chercher la croissance avec les dents !

Travailler plus pour gagner plus !

Démocratisation de la Culture !

Aucun projet d'externalisation au CMN !

Et vive le dialogue social !

4

SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

A la faveur de l'automne, un nouveau Monuments Infos tombe entre vos mains comme les feuilles des arbres sur les traces de vos pas et relate dans son éditorial en **page 2** la bise qui souffle sur l'économie mondiale ; en **page 3** : la filière accueil et surveillance se réchauffe à la vue de la revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales tandis qu'en **pages 4 et 5** les contractuels seront glacés de voir la baisse des pensions Ircantec ; **page 6** : nouvel épisode des ravages de l'externalisation avec un « happy end » ; **page 6** toujours un « happy end » : les résultats de la grève des tours de Notre-Dame ; **page 7** : on se réunit autour d'un feu de joie pour sortir les vacataires de la précarité ; **pages 8 et 9** : soyez pris dans le tourbillon de l'esbroufe du conseil d'administration ; **pages 9 et 10** : un détour dans le sud-est...à Paris pour son CHS ; et pis de la **page 10 à la page 13** (!) : le CHS Nord-Ouest-Ile-de-France ; **page 14** : les violons d'une valse bercera vos cœurs sur l'association du personnel et des tickets restaurant ; **page 15** : en automne les feuilles d'impôts tombent aussi...mais nous vous proposons une feuille sur le budget de la Culture ; **pages 16 et 17** : une nouvelle rubrique : le billet satirique ; **pages 17 et 18** : les brèves où le CMN se prend quelques châtaignes ; **page 20** : l'éphéméride et un vif encouragement pour vous syndiquer...et voilà, ne reste plus qu'à nous en aller deçi, delà, pareils à des feuilles mortes...jusqu'à notre prochain, très prochain numéro !

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tél : 01.40.15.51.70/71 fax : 01.40.15.51.77
mail : snmh.cgt@culture.gouv.fr / site internet : www.cgt-culture.fr



Le capitalisme est mort... Vive le capitalisme !

Il y a quelques mois seulement des chiffres astronomiques étaient annoncés : 15 milliards pour un bouclier fiscal destiné aux plus favorisés, 1,5 milliard pour subventionner le RSA (qui in fine ne fera que tirer l'ensemble des salaires vers le bas)...

Mais concernant la hausse du pouvoir d'achat, n'y pensez pas car les « caisses sont vides » d'après ce que nous disait notre Président de la République...

Sur les enjeux internationaux : la faim dans le monde et les problèmes d'eau entre autres pourraient être résolus selon les économistes avec 50 milliards.

Imaginez donc l'indécence et l'inconscience de telles revendications !

Et bien aujourd'hui face à l'effondrement du système économique mondial basé sur le tout capitalisme financier, les Etats alignent les biffons : 700 milliards pour les Etats-Unis d'Amérique, 1700 milliards pour l'union européenne dont 360 milliards pour la France...

Quant aux responsabilités et aux sanctions pour les responsables de cette faillite planétaire, il ne semble pas que la question soit opportune.

Que ne feraient pas les Bush, Berlusconi, Sarkozy et consorts pour sauver les intérêts d'une poignée de privilégiés plutôt que de revoir de fonds en comble ce qui a pu nous amener à une banqueroute mondiale : le désengagement des Etats depuis plus de vingt ans par la déréglementation systématique des marchés financiers, la spéculation à outrance du plus de profits et moins d'investissement, de l'intérêt des actionnaires outre passant celui des travailleurs, la mise en concurrence des salariés entre pays du nord et pays du sud par les délocalisations, le dumping social, le chômage, la misère, les émeutes de la faim...

Face à cela, il n'y a pas que quelques semaines encore, les rois du CAC 40 explosaient d'années en années leurs dividendes. Et aujourd'hui, leurs pertes deviennent nos dettes par la nationalisation des créances bancaires. C'est donc toujours les profits que l'on privatise (EDF, GDF, La Poste...) et les pertes que l'on nationalise.

Pourtant, depuis des années, des économistes – y compris libéraux – tiraient la sonnette d'alarme, inquiets de voir le capitalisme nous emmener droit dans le mur... Et bien, ça y est c'est fait ! Mais qu'à cela ne tienne, on prendra les mêmes et on recommencera.

De l'époque féodale à la globalisation des marchés financiers en passant par la révolution industrielle, le capitalisme a toujours su faire preuve d'adaptations afin que l'ensemble des richesses ne profitent qu'à quelques uns.

On connaîtra d'ici peu les conséquences de cette crise dite aujourd'hui financière sur l'économie réelle (fermeture d'entreprises, chômage, augmentation de la pauvreté et de la précarité, coût pour les contribuables...) mais qu'importe si les capitalistes nous feront payer chers leurs errements, leur fanatisme et leur dangerosité... car si hier le mur de Berlin est tombé et a vu disparaître presque tous les régimes communistes, aujourd'hui le capitalisme est mort... mais tous les gouvernements s'engagent à le faire repartir de plus belle comme si d'autres alternatives n'étaient possibles.

Face à cette mondialisation néfaste qui nous est imposée, le monde syndical s'organise lui aussi au niveau international, notamment lors de la journée du 7 octobre dernier dont des manifestations se sont organisées partout sur la planète pour une vie et un travail décent. Et ce n'est qu'un début...

Accueil Surveillance Magasinage Enfin la revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales !

Les personnels d'accueil, surveillance et magasinage, lors de la mobilisation de juin 2005, avaient revendiqué non seulement un plan de transformations d'emplois, permettant d'améliorer les évolutions de carrière de la filière, mais aussi une augmentation de la prime de sujétions spéciales à hauteur de plus de 33%.

Rappelons que la prime de sujétions spéciales est la seule prime liée au statut des agents de la filière Accueil, Surveillance et Magasinage et donc non modulable.

Chaque année, notamment lors de la présentation du budget du ministère, la DAG indiquait qu'il prenait en compte cette revendication, mais ne précisait pas quand il procéderait à la revalorisation.

Pour la CGT-Culture, cette réponse était inacceptable et nous avons remis ce sujet inlassablement sur la table, dans nos rencontres régulières avec la DAG et le Cabinet du Ministre.

Lors du Comité Technique Paritaire Ministériel de décembre 2007, interpellée une nouvelle fois, l'administration s'engageait enfin sur cette augmentation de 33% correspondant à la remise à niveau de la prime de sujétions spéciales sur celle des collègues de la filière de magasinage des bibliothèques.

Les montants de la prime devaient être reconsidérés à la hausse à compter de juillet 2008.

Mais, telle sœur Anne, les agents n'ont rien vu venir sur leur fiches de paye. L'administration n'avait en effet pas procédé à la modification des arrêtés qui fixent les taux de cette prime.

Au delà de cet obstacle réglementaire, la CGT est intervenue fermement une nouvelle fois pour que l'engagement soit respecté. Ce fut le 10 octobre dernier devant le Directeur de Cabinet.

L'administration s'est donc engagée **dans un premier temps à verser pour décembre 2008 un montant équivalent à 6 mois (de juillet à décembre)** de revalorisation de la prime de sujétions spéciales.

Mais, puisque l'arrêté n'est toujours pas modifié, le **montant apparaîtra sous une forme d'IAT/ IFTS** (dans la limite des plafonds IAT/IFTTS).

Ce montant ne sera pas modulé. La DAG donnera cette consigne pour les DRAC et les établissements publics ayant reçu délégation des actes de gestion comme la BNF et le Louvre.

Son montant sera :

	Montant pour les 6 mois, de juillet à décembre 2008
Adjoint 2ème classe, échelle 3	89 €
Adjoint 1ère classe, échelle 4, adjoint principal 2ème classe, échelle 5, adjoint principal 1ère classe, échelle 6	100 €
TSC	116 €

Ce montant est distinct du « reliquat » de fin d'année. Il ne sera **pas consolidé dans l'IAT/IFTTS en 2009.**

Un note d'explication de la DAG sera livrée avec les fiches de paye de agents de la filière, adjoints et TSC.

Dans un deuxième temps, l'administration s'engage à faire valider le plus rapidement possible les textes fixant les nouveaux taux. Si, néanmoins ces textes règlementaires n'intervenaient qu'au cours du premier semestre 2009, les montants seraient de toutes les façons rétroactifs au 1er janvier 2009, les agents bénéficiant alors d'un rappel.

	Montant annuel pour 2009	Soit un montant mensuel
Adjoint 2ème classe, échelle 3	716 €	59,6 €
Adjoint 1ère classe, échelle 4 Adjoint principal 2ème classe, échelle 5 Adjoint principal 1ère classe, échelle 6	796 €	66,3 €
TSC	934 €	77,8 €

IRCANTEC

Non à la baisse des pensions

Malgré l'opposition des représentants de la majorité des salariés cotisants à l'IRCANTEC (CGT, FSU, FO), le gouvernement a décidé d'imposer, avec l'assentiment des autres organisations syndicales (CFDT, UNSA, CFTC, CGC soit 36,2 % de représentativité), une réforme qui entérine à la fois une baisse des pensions et une augmentation des cotisations. Le décret et l'arrêté concrétisant ces reculs ont été publiés au JO du 24 septembre.

Première mesure : augmentation des taux de cotisation d'ici 2017

	Tranche A (1)			Tranche B (2)		
	salarié	employeur	total	salarié	employeur	total
Avant réforme	1,40 %	2,10 %	3,50 %	4,25 %	8,25 %	12,50 %
Quote-part	40 %	60 %	100 %	34 %	66 %	100 %
Après réforme (3)	2,24 %	3,36 %	5,60 %	5,56 %	10,04 %	15,60 %
Quote-part	40 %	60 %	100 %	35,64 %	64,36 %	100 %
Évolution en points de %	+ 0,84	+ 1,26	+ 2,10	+ 1,31	+ 1,79	+ 3,10
En %	+ 60 %	+ 60 %	+ 60 %	+ 30,82 %	+ 21,70 %	+ 24,8 %

(1) Jusqu'au plafond de la Sécurité Sociale (2) Au dessus du plafond (3) Au 1^{er} janvier 2017

L'augmentation est de **60 %** jusqu'au plafond de la Sécurité Sociale. On remarquera, qu'au dessus elle est de **30,82 %** pour les salariés mais seulement de **21,70 %** pour les employeurs !

Seconde mesure : diminution du « taux de rendement » d'ici 2017

Le taux de rendement est le rapport entre le prix d'achat du point de retraite pour le salarié actif et le prix du point auquel sa retraite sera liquidée. Établi aujourd'hui (2008) à **12,09 %**, le taux devra baisser progressivement pour atteindre **7,75 %** en 2017.

Conséquences : une forte baisse du niveau futur des pensions

Le tableau ci-dessous montre le niveau de baisse qui sera enregistré au terme de cette réforme.

Tranche A	cotisation	rendement	Acquisition de points	Pension (1)
2008	4,50 %	12,09 %	0,544 %	54 €
2017	5,60 %	7,75 %	0,434 %	43 €
Ecart en €				11 €
Perte en %				- 20,37 %
Tranche B	cotisation	rendement	Acquisition de points	Pension (1)
2008	14,00 %	12,09 %	1,693 %	169 €
2017	15,60 %	7,75 %	1,209 %	121 €
Ecart en €				48 €
Perte en %				- 28,40 %

(1) Pension pour une assiette de 10 000 €

Une réforme « politique » injuste et dangereuse

Les études officielles réalisées à la demande des représentants du personnel montrent que le régime ne court aucun risque de déficit avant 2020 et qu'au-delà de cette date et pour l'avenir, une augmentation modérée des cotisations suffirait à assurer les versements sur la base des droits actuels, **sans qu'il soit nécessaire de baisser le niveau des pensions.**

Mais le gouvernement n'a accepté à aucun moment de discuter à partir de ces études.

Campés sur une posture dogmatique, ses représentants ont fait du principe même de la baisse des pensions de l'IRCANTEC un objectif politique, sans rapport avec les besoins réels de financement.

Il s'agissait pour eux d'inscrire l'IRCANTEC dans le projet libéral de réforme de la retraite par répartition

en France, qui consiste à réduire la partie obligatoire « de base », ce qui contraindra les agents à se tourner vers des systèmes supplémentaires privés par capitalisation, plus onéreux et inégalitaires, mais fort juteux pour les établissements financiers et d'assurance dont les campagnes de promotion ont déjà commencé.

Les propositions de la CGT pour assurer la pérennité de l'Ircantec

Ce régime est étroitement tributaire de la politique de recrutement dans les fonctions publiques : quelle part de non titulaires dans les recrutements ? Quel avenir ensuite pour ces agents, avec éventuellement et comme le demande la CGT, des titularisations ?

C'est donc à l'État en tant que législateur et aux employeurs publics (État, collectivités territoriales et hospitalières) que revient la responsabilité d'assumer les conséquences de leurs choix en assurant les financements éventuellement nécessaires par une augmentation de leurs cotisations. Ce serait d'autant plus justifié et supportable qu'ils font l'économie d'une part

importante de cotisations en embauchant des non titulaires : en effet, le taux de cotisation employeur est de **13,2 %** à l'IRCANTEC, alors qu'il est de **27,3 %** pour un titulaire à la CNRACL et de **50 %** pour l'État.

Avec comme objectif un taux de remplacement de 75 % à 60 ans pour une carrière complète, l'avenir de l'IRCANTEC peut parfaitement être assuré sur le long terme, sans baisse des pensions.

Cela nécessite de donner au Conseil d'Administration les prérogatives réelles de suivi du régime et d'analyses à court et moyen terme de son devenir. Cela demande aussi une concertation

périodique entre gouvernement et fédérations syndicales de fonctionnaires portant sur l'ajustement des paramètres (taux de cotisation, valeur du point...). Cela exige enfin et surtout une volonté politique de garantir un taux de remplacement suffisant notamment grâce à une contribution plus équitable des employeurs.

La CGT a lancé, dans les trois versants de la Fonction publique une campagne de pétition demandant que le décret qui officialise cette régression soit abrogé et que les propositions défendues par les organisations syndicales majoritaires et leurs représentants au CA de l'IRCANTEC soient mises en discussion.

PETITION IRCANTEC

Régime de retraite des agents non titulaires Non à la baisse des pensions!

Le gouvernement veut imposer une réforme qui programme, sur les dix années à venir, une baisse des pensions servies par l'IRCANTEC de 20 à 28 % selon les niveaux de rémunération. Une telle dégradation est inacceptable.

Les études officielles réalisées à la demande des représentants du personnel montrent en effet :

1°/ que le régime ne court aucun risque de déficit avant 2020 ;

2°/ que, pour l'avenir, une augmentation modérée des cotisations suffirait à assurer les versements sur la base des droits actuels, **sans qu'il soit nécessaire de baisser le niveau des pensions.**

Nous protestons contre l'attitude du gouvernement qui fait du principe même de la baisse des pensions de l'IRCANTEC un objectif politique sans rapport avec les besoins réels de financement.

Nous nous opposons à une réforme qui contraindrait les agents à se tourner vers des systèmes supplémentaires privés par capitalisation, plus onéreux, inégalitaires et sans fiabilité.

Nous demandons que le décret officialisant cette régression soit abrogé et que les solutions défendues par les organisations syndicales majoritaires et leurs représentants au Conseil d'Administration de l'IRCANTEC soient mises en discussion.

Seules ces propositions sont à même de garantir pour l'avenir les niveaux actuels des pensions servies par l'IRCANTEC et d'apporter les améliorations indispensables.

Nom, prénom	Service	Signature

A qui le tour (de Notre-Dame) ?

Les 13 et 20 septembre dernier, les agents des tours de Notre-Dame se sont fortement mobilisés et ont déposé deux préavis de grève afin de dénoncer le sous-effectif, le projet d'externalisation des missions d'accueil et de surveillance, la précarité et leurs conditions de travail.

Incontestablement, et sans même un seul jour de grève, ils ont gagné sur tous les plans !

En deux semaines, les agents ont ainsi réussi ce que l'administration n'a jamais réussi à faire en plusieurs années:

Tripler l'effectif de titulaires. le Ministère a d'ores et déjà affecté quatre agents à temps plein et un agent à mi-temps dès le mois d'octobre et s'est engagé à poursuivre ses efforts pour de nouvelles affectations.

Le projet d'externalisation est tout simplement abandonné comme l'a écrit Isabelle Lemesle, Présidente du CMN, dans son courrier du 10 septembre « *Je tiens*

à réaffirmer qu'il n'y a pas de projet d'externalisation de la fonction accueil et surveillance au Centre des monuments nationaux en général ni aux tours de Notre-Dame de Paris en particulier ».

la stabilisation des vacataires en poste, l'un d'entre eux sur un contrat permanent à temps incomplet de 105 heures mensuelles, (le maximum de ce que permet la réglementation en vigueur). Pour les six autres, le CMN leur a proposé un contrats de 3 mois (alors que précédemment les contrats étaient renouvelés de mois en mois) avec des quotités horaires décentes et s'est engagé à réexaminer leur situation au mois de décembre pour les engager sur des contrats de permanents, prioritairement à Notre-Dame ou dans d'autres monuments parisiens.

Au delà de Notre-Dame, le CMN s'est engagé à ce que ces stabilisations et priorités de réemploi bénéficient à **l'ensemble des vacataires des monuments parisiens.**

Enfin, sur **les conditions de travail** des avancées sans précédent ont été obtenues: L'arrivée de l'eau courante ainsi que l'installation d'un sanitaire et le renouvellement de l'équipement de protection thermique dans les parties hautes.

Sont également à l'étude: une dotation spéciale d'équipement de protection individuelle ainsi que la modulation, des horaires de travail afin de pallier la pénibilité des conditions de travail ; l'aménagement d'une salle de jour provisoire dans les locaux du presbytère en attendant l'aménagement, d'ici 3 ans de locaux de jour définitifs dans la tour nord.

La lutte des agents des tours de Notre Dame est un exemple dont nous devrions tous nous inspirer. Dès à présent, organisons nous et mobilisons nous afin d'obtenir, comme eux, des créations d'emplois de titulaires, la stabilisation des vacataires et l'amélioration de nos conditions de travail.

Les ravages de l'externalisation suite...

A l'heure où l'actuelle présidente du CMN, ancienne secrétaire générale du Musée du Quai Branly (MQB) n'exclut pas totalement tout projet d'externalisation (Villa Savoye...), voici un nouvel exemple de la politique de regression sociale qu'imposent certaines entreprises privées à leurs salariés, avec la complicité du ministère de la Culture et de ses établissements.

Six mois de lâcheté et d'ignominie
Six mois, six mois que le Délégué Syndical CGT de la société Phone Régie (sous-traitance de la sous-traitance des missions d'accueil et de régie) était interdit de séjour par son employeur au Musée du Quai Branly (MQB) sans aucune raison valable. Six mois que la direction du MQB et le Président du musée au premier chef fermaient les yeux sur une entrave caractérisée à l'exercice du droit syndical et, donc, sur des faits flagrants (dénoncés à multiples reprises par l'Inspection du travail)

de discrimination syndicale. Six mois durant lesquels la société Facéo (le groupe privé qui sous-traite à Phone Régie), la société Phone Régie, la direction du MQB et le ministère de la Culture réunis par la même ignominie et la même lâcheté se sont rendus coupables d'actes parfaitement illégaux.

Hier, jeudi 18 septembre, le vent a tourné au MQB

En vérité, les donneurs d'ordre (ministère de la Culture et MQB) et les sociétés de sous-traitance avaient fait le même pari : la CGT ne devait pas franchir le seuil du MQB. Zone de non droit, sorte de baronnie, le MQB prétendait donc jusqu'alors être le meilleur élève d'une gestion, enfin, « moderne » des musées et de leurs personnels.

Hier, ce magnifique petit laboratoire de la précarité et de la déréglementation a perdu de sa superbe.

En occupant le MQB pendant plus de trois heures, la CGT a clairement

signifié au Président, Stéphane Martin, et à sa ministre de tutelle qu'aucun établissement culturel ne saurait être au dessus des lois et procéder impunément par des méthodes abjectes portant atteintes à la dignité et à la santé des travailleurs.

Forces de l'ordre ou pas, la CGT ne lâche jamais les salariés et ses camarades

Stéphane Martin, au plus fort de son courage, plutôt que de daigner venir à la rencontre des manifestants pour enfin engager le dialogue qu'il refuse depuis des mois, a préféré faire donner la troupe. Nous avons alors fait l'objet – hommes et femmes confondus – d'une intervention musclée comme jamais avant Christine Albanel aucun ministre ne s'y était risqué.

Cette pitoyable tentative d'intimidation a lamentablement échoué. La CGT s'était promis de ne pas quitter les lieux sans avoir la garantie de la réintégration de Paulo et c'est ce qu'elle a fait.

Un moment inoubliable

Toutes celles et ceux qui ont participé à cette action de justice et de fraternité, comme au demeurant les salariés du MQB présents, ne sont pas prêts d'oublier ce moment où l'employeur de Paulo est venu lui remettre sa lettre de réintégration en mains propres.

Cette lettre marque le retour de Paulo au MQB. Elle stipule la levée de toute sanction et rétablit Paulo dans sa rémunération pleine et entière.

Paulo rentre au MQB par la grande porte et notre lutte pour la dignité continue

Justice est faite ! Paulo recouvre

dès à présent son emploi au MQB et va pouvoir mener à bien son mandat de Délégué Syndical. Mais la CGT ne va pas en rester là. Nous allons poursuivre notre combat sur l'ensemble du ministère pour que nos collègues des entreprises de sous-traitance conquièrent un cadre social et des conditions de travail dignes de ce nom.

Première réunion sur l'observatoire de la précarité

Cet observatoire s'est tenu pour la première fois le 16 septembre dernier, il s'est créé suite aux nombreuses interventions de la CGT face aux problèmes criants du sous-effectif et de la précarité dans les monuments. En effet, ces dix dernières années ont vu le nombre de vacataires exploser, créant ainsi une précarité sans précédent au sein d'un établissement public, avec : des temps partiels imposés, des contrats de un mois renouvelables dix fois avec période de carence, des salaires insuffisants pour pouvoir vivre décemment, aucun déroulement de carrière... Ce qui signifie, pour ces personnels, aucune sécurité professionnelle ni sociale.

Petit rappel des trois types de contrats de vacations :

la vacation saisonnière utilisée en haute saison (d'avril à septembre) pour une période de 6 mois maximum et qui supplée les départs en congés d'agents titulaires ou contractuels. (circulaire de 1999 article 6-2)

la vacation occasionnelle utilisée pour des besoins bien précis et ponctuels (arrêt pour longue maladie, congés maternité...). La quotité horaire est fixe sur une période donnée. Tout ceci doit apparaître dans le contrat : le nom de la personne remplacée, le motif du remplacement et la durée de celui-ci. Maximum de 10 mois, puis arrêt de trois mois si on reste sur le même poste (et uniquement dans ce cas). (circulaire de 1999 article 6-2). En effet, la période dite « de carence » n'est pas obligatoire, le CMN pourrait très bien reconduire les vacataires sur des fonctions différentes et sans interruption.

la vacation permanente est basée sur des besoins permanents (remplacement de repos hebdomadaires...). Elle ne peut dépasser les 106 heures mensuelles (soit 70% d'un temps

plein) et pour une durée de 3 ans. A la troisième signature (après 2 x 3 ans), ils aboutissent à un CDI (loi du 26 juillet 2005). En 2002, l'annualisation du temps de travail a été mise en place : moins en hiver et plus en été, avec les heures complémentaires mais avec une rémunération identique tous les mois. (circulaire de 1999 article 6-1)

Il y a environ 105 vacataires permanents au Centre des monuments nationaux.

Nous revendiquons :

le respect des textes en vigueur (loi 84-16, circulaire de 1999, loi du 26 juillet 2005...). lors de cette réunion, le CMN a reconnu œuvrer depuis des années dans la plus grande illégalité concernant les contrats de vacations (vacataires embauchés à temps partiel sur des emplois permanents artificiellement fractionnés, des contrats rédigés sans motif d'embauche, sans le nom de l'agent remplacé, des contrats d'un mois renouvelés dix fois...).

que ces réunions soient régulières (la prochaine est d'ailleurs programmée le 2 décembre) et suivies d'effets, et pas uniquement de belles paroles en l'air.

que les registres d'entrées et sorties nous soient communiqués tous les mois, ce qui permettra d'éviter bien des abus qui ont encore cours. La DRH s'y engage ainsi que de fournir aux administrateurs un formulaire type de contrat de vacation qui sera le seul valable.

la priorité de réemploi. En effet, que de temps perdu pour les titulaires à former (parfois tous les mois !) de nouveaux vacataires, souvent d'ailleurs insuffisamment formés, car dans l'urgence, alors qu'il existe pour

chaque monument tout un « vivier » de personnel de qualité déjà formé, ayant déjà une grande expérience du monument et que l'on ne réembauche pas ! Nous proposons également la création d'une bourse de l'emploi, afin que ces agents puissent continuer de travailler au sein du CMN éventuellement sur des sites ou des missions différent(e)s.

Enfin, nous avons fait remarquer à la DRH que les contrats dit « rompus » (temps partiel choisis, congés longue maladie, congés sans soldes...) pourrait libérer une masse salariale suffisante pour proposer de nouveaux CDI. Ainsi, sur 600 contractuels du CMN, on pourrait assez facilement obtenir entre 40 et 50 contrats de remplacement en CDI.

l'intégration des vacataires stabilisés (CDI) dans le statut des contractuels afin qu'ils bénéficient des évolutions de carrière et de salaire.

S'il est urgent de stabiliser les contrats de vacataires, de les clarifier et de les légaliser, il n'est pas pour autant question de remplacer par des vacataires des postes qui devraient être pourvus par des titulaires.

Nous demandons au CMN d'insister auprès de son ministère de tutelle afin d'obtenir les agents d'État qui lui manquent actuellement. Les événements et la mobilisation des personnels des tours de Notre-Dame ont démontré que les questions d'emploi peuvent connaître de fortes améliorations.

La prochaine réunion le 2 décembre aura pour objet :

l'étude des besoins permanents, monument par monument ;
l'organisation de la bourse de l'emploi sur internet ;
l'assurance que la priorité sera bien donnée au réemploi.

Conseil d'administration du 26 septembre

Le CMN changerait-il de ministère de tutelle ?

A ceux qui se poseraient la question existentielle de quelle peut bien être la différence entre un CTP (comité technique paritaire) et un CA (conseil d'administration) et bien, cela se situe très certainement dans le traitement fait à ceux qui y siègent... Ô surprise ! Nouvelle disposition de la table (mais ça on y avait eu aussi droit lors des CTP) mais surtout accueil avec du café (ce qui n'aura pas empêché certains baillements...) et cadeaux-gadgets sur la table (stylos et marque-pages CMN, petits sacs Monuments Jeu d'Enfants...). C'est très certainement la seule décision politique prise par notre nouvelle présidente ! Discours introductif pour présenter une vision politique présente et future pour l'établissement ? Circulez, y'a rien à voir et à entendre ! Toujours pas de lettre de mission de la Ministre à l'attention de Madame Lemesle... On a donc un capitaine de navire depuis près de cinq mois mais sans aucune destination ni gouvernail... on verra bien si le voyage se terminera sur les plages du Pérou pleines de promesses ou bien au milieu des 40èmes rugissants !

Nouveauté au procès-verbal du conseil d'administration, la déclaration CGT n'y est pas intégrée et figure en annexe ! Peut-être que nos interventions seraient devenues avec la nouvelle présidence accessoires ? Cela augure de bonnes choses...serions-nous, nous les représentants des personnels, devenus des administrateurs de seconde zone ? Il est vrai que les costards-cravates et autres tailleurs ne font pas partie de notre panoplie... mais, après tout, l'essentiel est dans le fond et non dans la forme... A notre demande, notre intervention sera finalement intégrée au procès-verbal.

Chose heureuse, point qui n'a pas été évoqué en séance (mais pourquoi alors était-ce dans le dossier), on a pu lire dans des « power-point » intitulé « Destination France 2020° : le tourisme au cœur de notre croissance ». On aurait pu croire un instant que le Centre des monuments nationaux avait changé de ministère de tutelle passant ainsi de la culture à celui du tourisme. Mais peut-être n'est-ce qu'un sentiment de nostalgie

de Madame Lemesle du temps où elle travaillait avec Luc Chatel... On peut ainsi y lire qu'il faut conquérir des segments de croissance (seniors, Chine...), augmenter la dépense par touriste, fédérer, mobiliser et mettre le tourisme au cœur des priorités de tous... si Madame Lemesle n'a pas encore une vision culturelle des monuments, nous savons désormais qu'elle en a une vision touristique...

Décision modificative n°2

La DM2 est l'actualisation du budget primitif 2008 voté il y a bientôt un an et pour lequel nous avons voté contre. Dans la même continuité, nous avons voté contre. A fortiori lorsque l'on constate que les seules augmentations salariales sont celles accordées après des mouvements de grève et qui sont néanmoins loin du compte pour la perte de pouvoir d'achat depuis de nombreuses années (augmentation salariale seulement à hauteur de 0,5% au mois de mars dernier et 0,3% au 1^{er} octobre). Sans compter que n'apparaît aucune revalorisation du taux horaire des conférenciers qui n'en ont vu aucune depuis 1996 ! Si le CMN a pu constater une hausse de la fréquentation des monuments lors du 1^{er} semestre, il s'émeut d'un fléchissement depuis l'été. Cette hausse de fréquentation était concentrée sur les monuments qui ont expérimenté la gratuité du 1^{er} janvier au 30 juin. Mais il est clair, qu'entre pouvoir d'achat en berne, hausse phénoménale du prix de l'essence cet été et crise financière qui menace, la politique tarifaire de l'établissement restera de moins en moins accessible à nos concitoyens. Face à une société qui se paupérise, la Culture ne sera réservée qu'à une minorité de la Nation. Par ailleurs, l'ambition culturelle semble toujours faire défaut puisque, quelques jours seulement avant ce conseil d'administration, on nous apprend, notamment au Mont Saint-Michel, que les vacances de conférenciers sont hachées menu, les réservations faites sont annulées, et on fait appel aux conférenciers de la région...alors qu'on a du personnel qualifié ! Mais il semblerait, face à l'émotion suscitée localement par quelques notables relayés par la

presse, aurait changé la donne. Mais le compte n'y est pas. Madame Lemesle a encore une fois été alertée par les organisations syndicales sur les conférences au CMN, missions et métiers qui devraient pleinement être intégrés au sein de l'établissement, à défaut de l'être par le ministère de la Culture lui-même.

Vote

Pour : administration

Contre : CGT et CFDT

Bail à ferme pour le château de Bouges

Un nouveau bail de fermage est voté pour une durée de 18 ans.

Vote

Pour : à l'unanimité

Subventions

The Circa's come back : on croyait en avoir terminé avec le CIRCA (centre international de recherche, de création et d'animation) qui a eu et aura très certainement encore la main mise sur la chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon (transférée à la DMDTS direction de la musique, de la danse, du théâtre...) cet été. Et bien non, nous avons eu le droit à un dernier chant du cygne avec le solde financier du décroisement des responsabilités entre le CMN et le CIRCA (différence entre les recettes du droit d'entrée et la masse salariale sur les sept premiers mois 2008).

Vote

Pour : administration et CFDT

Abstention : CGT

« **Monuments, Culture et Loisirs** », l'association du personnel francilien du CMN connaît une rallonge en raison du nombre de vacataires croissant qui viennent compenser la disparition de postes de titulaires (quoique les tours de Notre-Dame tentent à montrer que l'on peut renverser la donne...). Nous nous sommes abstenus car si nous sommes contre le système inégalitaire de cette association, nous sommes pour son extension à tous (ce qui s'est fait ces dernières années au bénéfice des vacataires) et non pour la mettre en difficulté.

Vote

Pour : administration et CFDT

Abstention : CGT

Deux autres subventions ont été votées, celle pour **l'association**

« **Espaces** » au **domaine de Saint-Cloud** qui crée des emplois locaux d'intérêt général et, enfin, subvention à l'association « La pellicule ensorcelée » au palais du Tau qui produit et distribue toutes sortes de films (de bonnes mœurs tout de même...) et proposerait ainsi un nouveau rendez-vous au palais du Tau autour de projection de films anciens et contemporains.

Vote

Pour : à l'unanimité

Le conseil d'administration s'est terminé par une diffusion de diapos sur les événements culturels qui se sont déroulés au CMN cette année, les acquisitions faites par l'établissement et la présentation de la Villa Cavrois (à Croix chez les Ch'tis). « *A l'heure du désengagement de l'Etat via la décentralisation, le CMN récupère ce site en piteux état après être passé*

d'acquéreurs privés au Conseil général du Nord ». Cette remarque aurait pu être une intervention de la CGT mais non, c'est une personnalité qualifiée qui l'a bel et bien dénoncé. Il ne faudrait pas, en effet, que le rôle de l'Etat se limite à reprendre des sites (ce furent également en leur temps le cas du cairn de Barnenez et l'abbaye de Charroux...) après de conséquents dégâts parfois irréversibles.

« *Par ailleurs, à quand, au sein de notre établissement, des témoignages de l'histoire sociale et non les seuls témoignages de l'aristocratie, de la bourgeoisie ou du pouvoir religieux. Ainsi, en Ecosse, à New Lanark, un village est classé par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité tant pour sa valeur symbolique que pour son harmonie architecturale. Ce village fût fondé au siècle des Lumières sur un concept de vie sociale idéale. En 1785,*

furent implantées des filatures qui dès 1799 faisaient vivre 2 000 personnes. En 1800, l'industriel Robert Owens reprit l'affaire et mit en application des théories de réformes sociales novatrices. Elles seront reprises plus tard par le parti travailliste et chartisme, un mouvement britannique d'émancipation ouvrière actif entre 1837 et 1848. C'est ainsi que les ouvriers pouvaient bénéficier d'un atelier d'apprentissage, d'une crèche, d'une cantine publique, d'une coopérative d'achat et d'une école obligatoire pour tous les enfants jusqu'à 10 ans. Son objectif était de combattre le paupérisme et de rendre les conditions d'existence des ouvriers un peu plus décentes. A quand des symboles aussi forts au CMN au-delà même de l'exposition qui eut lieu à Oiron où un immeuble a été dynamité et que l'artiste a réutilisé pour en faire une allée...et réfléchir à ce que l'Histoire garde en mémoire »...

CHS Sud-Est: Une retraite qui coûte cher...

Le CHS Sud-est a été **une nouvelle fois** perturbé par les indécisions de la préfecture de Montpellier et toute l'équipe s'est vue dans l'obligation d'une retraite forcée sur Paris : vite fait, mal fait, nous avons décommandé les réservations déjà effectuées dans les hôtels mais pour ce qui est de la SNCF évidemment les remboursements restent à ce jour tout à fait aléatoires. Néanmoins, le CMN s'est engagé à prendre en charge ces remboursements et notamment sur les billets Prem's, Bons Plans, iDTGV etc. Ceci dit nous rappelons qu'un CHS Sud-est tenu sur Paris entraîne de facto pour les agents des frais de transport et de nuitée bien supérieurs à ceux avancés sur Montpellier et des difficultés supplémentaires dans l'organisation des plannings.

Nous soulevons de même le délicat problème des dépenses plus élevées que le CMN doit couvrir à chaque repli stratégique du CHS Sud-est sur la capitale ...

Nous comprenons que le CMN n'est en rien responsable de la gestion des salles à la préfecture de Montpellier mais nous demandons à ce que désormais les recherches de location se concentrent sur une autre ville : Aix, Marseille ...

Le procès verbal du CHS Sud-est du 27 février 2008 a été approuvé à l'unanimité.

Rappel des décisions prises lors de la réunion du 27 février 2008:

A la cathédrale de Lyon : il s'agissait de remédier à une butée dangereuse située à l'entrée de la salle du Trésor - l'architecte des Bâtiments de France a été saisi par courrier et par deux fois sans pour autant avoir apporté de réponse à ce jour.

Toujours à la cathédrale de Lyon : la commission de sécurité a émis un avis favorable à l'ouverture au public du site. Les demandes de cette même commission ont été réalisées et un exercice d'évacuation a également été mené.

Pour ce qui est de la faisabilité de l'ouverture des monuments, nous signalons également le classement en 3^{ème} catégorie du **château d'If** et un avis favorable d'exploitation du site. On se dira : il était temps. Pour mémoire nous souhaitons rappeler qu'un tel classement est obligatoire pour l'admission des personnes dans le périmètre des

monuments (public et personnel).

Bilan des accidents de service

Pour l'année 2007, le taux de fréquence et de gravité des accidents de service est en baisse. Dans la fréquence calendaire, les fins de semaine sont toujours des périodes à risque. Quant à la nature des accidents, **les chutes de plain pied** et les blessures consécutives à **la manutention** d'objets et de paquets restent les plus nombreux.

La Cgt tient à signaler une mauvaise gestion dans la démarche de déclaration d'un accident de travail à **Carcassonne** : de ce fait un agent se voit aujourd'hui refuser sa prise en charge par la Sécurité Sociale. Le dossier établi par le CMN n'a pas été suffisant ou pas assez précis... Nous demandons que les dossiers réalisés en amont par le CMN lors d'un accident de service retiennent toute l'attention des personnes concernées pour que les agents puissent être indemnisés normalement.

Notes de service

Quatre notes de service ont été récemment transmises par le CMN aux administrateurs et aux architectes des bâtiments de France, sur la causalité immédiate des accidents, sur les

produits chimiques, sur les zoonoses et sur la nomination et le rôle des ACMO dans les établissements. Sur ce dernier point, l'administration a formulé son souhait qu'un agent au moins soit habilité aux petits travaux électriques dans chaque monument.

Les prochaines réunions des ACMO porteront sur les formations obligatoires apposées dans le Code du Travail et sur les chutes de hauteur.

Dossier Monuments

Le château d'Aulteribe : le SDAP a été saisi pour la pose d'un éclairage supplémentaire dans un passage glissant par temps de pluie. Des mesures sont attendues de la part du Conseil Général au sujet de la route départementale séparant le site du parking des visiteurs. Il a été envisagé de déplacer ce parking.

Le château de Villeneuve-Lembron : les plans d'aménagement d'un local technique à usage d'atelier seront présentés au prochain CHS. Un contrôle de l'amiante reste à faire.

Le château de Chareil-Cintrat : il est demandé aux administrateurs de veiller avec plus de rigueur à l'application de la réglementation en matière de sécurité. Il est ainsi rappelé qu'un exercice d'évacuation doit être réalisé une fois par an.

Le cloître de la cathédrale de Fréjus : une organisation du service est à définir pour permettre l'accompagnement du régisseur lors du transport de fonds.

La forteresse de Salses : une réunion d'urgence est prévue concernant les travaux d'assainissement et de raccordement au réseau public en eau potable. Aucune société extérieure

n'accepte pour le moment de prendre en charge le transport de fonds.

La place forte de Mont-Dauphin : la pose de garde corps de sécurité est toujours d'actualité ... Le démontage du plancher dans la poudrière pour nettoyage et lessivage sera effectué début 2009. A suivre au prochain CHS...

L'abbaye du Thoronet : un plan sanitaire a été demandé pour l'année 2009 par la présidence du CMN. Il s'agit surtout de lister les urgences dans ce domaine sur l'ensemble des monuments.

Le Fort Saint-André : les prochains CTP DAPA et CTP CMN devraient permettre d'établir la remise en dotation du monument.

Le château d'If : l'aménagement définitif de la billetterie et du local d'accueil installés dans les bâtiments de la porte Florentine sera effectué (ajout de sanitaires) lors des travaux de transformation du snack bar "le Donjon". Le problème des chutes de plain pied reste préoccupant tant pour les visiteurs que pour le personnel. Des tests de peinture anti-dérapante sont en cours de réalisation ...

Le site de Glanum : le site est en cours de reclassement ERP : dans l'attente des rapports SOCOTEC. La question du chauffage dans la réserve du comptoir de vente n'est toujours pas résolue.

Le site archéologique d'Ensérune : lors du dernier CHS, les possibilités d'aménagement d'un local de jour dans la "maison des fouilles" avaient été discutées. Ce local de jour n'est plus mentionné aujourd'hui sur la fiche monument : qu'en est-il ? ...

Les remparts d'Aigues-Mortes : les projets de réaménagement du logis du Gouverneur et de la mise en sécurité de la tour de Constance ont été approuvés à l'unanimité.

L'Hôtel de Lunas : bien que ne relevant pas de la compétence du CHS mais de son environnement nous avons tenu à souligner l'importance et l'urgence des travaux à réaliser sur la centrale d'alarme déficiente censée protéger les collections du site.

Le monastère de Saorge : il a été rappelé que la mise en place d'un détecteur de fumée était obligatoire. La suppression d'une marche dangereuse – travaux pris en charge par le SDAP – est en cours de réalisation.

Le château de Ferney-Voltaire : le château a été remis en dotation au CMN en février 2008. Laissons le temps à la nouvelle administration de prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité et de conditions de travail ...

La cité de Carcassonne : les projets de réaménagement d'un sanitaire et d'aménagement d'un poste de sécurité ont été approuvés à l'unanimité. Dans la continuité d'un rapport de la médecine du travail, il a été fortement souligné que des situations de souffrance et de mal-être ressenties par une partie du personnel s'étaient durablement installées à Carcassonne. Il a été avéré que plusieurs agents du monument subissaient un stress professionnel important et dangereux pour leur état de santé. Le CMN a donc décidé de suivre les conseils du médecin et d'opter pour la solution d'une enquête – et par suite d'un bilan psychosocial - qui sera conduite par un organisme extérieur.

CHS Nord, Ouest, Île-de-France

Vincent Le Roux, directeur général du CMN, qui préside habituellement les CHS, a ouvert le bal en annonçant son départ au 31 octobre. Remerciements d'usage et congratulations diverses ne lui ont pas fait défaut. Exprimons lui tout de même nos regrets, car bien évidemment, si nos positions étaient diamétralement opposées, il n'en reste pas moins qu'il avait su établir avec les organisations

syndicales, un certain dialogue et des relations plutôt cordiales. Départ pour le moins précipité, nous ne pouvons que spéculer sur les causes réelles de sa décision...

Approbation du procès verbal
Le procès verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

Animation du réseau ACMO
L'action de ses six derniers mois a porté sur les formations obligatoires, le bilan est plutôt mitigé car seul la moitié des monuments ont répondu. On constate notamment un manque criant de secouristes et bien souvent le recyclage n'a pas été effectué. De même, les agents sont insuffisamment formés à la prévention incendie et les exercices de maniement aux

extincteurs ne sont pas assez réguliers. Trop peu d'agents ont suivi le stage « gestes et postures » alors que le travail de manutention est très fréquent. En revanche, la plupart des sites ont un voir deux agent(s) possédant l'habilitation électrique, et dans les domaines, plusieurs jardiniers ont suivi la formation sur les produits phytosanitaires; rappelons néanmoins qu'un recyclage est nécessaire au bout de 5 ans. La prochaine action du réseau ACOMO portera sur les chutes de hauteur.

Dossier monuments

Champs-sur-Marne

Le château est toujours fermé au public mais les travaux de restauration devraient commencer l'an prochain. Les conditions de travail des agents n'en sont que plus pénibles, les locaux de jours sont en très mauvais état et comme le CMN ne fait rien, autant qu'ils repeignent eux-même les murs (ce qu'ils ont réellement fini par faire!). Des travaux ont bien été réalisés dans un des local de jardiniers (vestiaires, rempotoire, rince-œil), mais ils restent insuffisants. Enfin, il existe aussi un problème de répartition des espaces au niveau des locaux administratifs, que l'administrateur s'est engagé à revoir.

Jossigny

Bienvenue à ce nouveau domaine national qui entre dans le giron du CMN... après en être ressorti il y a quelques années! Ce va et vient n'aura, en tout cas, profité en rien à l'unique agent de ce site qui travaille et qui est logé dans des conditions les plus précaires. L'administrateur voulant rouvrir ce domaine fermé au public pour les prochaines journées du patrimoine, il est indispensable qu'une réflexion sur les effectifs soit engagée dans les plus bref délais. D'autant plus que d'importants travaux sont sur le point de commencer.

Maison de Georges Clémenceau

Les agents de ce monument seront sans doute ravis d'apprendre que les travaux de réaménagement des locaux et de l'accueil prévus pour 2009 sont reportés à 2011! Concernant le risque électrique, le rapport de l'organisme de contrôle est toujours attendu. L'étude sur le plomb est sans objet puisque les canalisations ont été refaites. Quand aux problèmes d'alarme et de télésurveillance, l'ABF

étant toujours aux abonnés absents, le CMN devait prendre financièrement en charge le coût de l'opération. Le monument étant fermé le lundi, le jardinier se retrouve en position de travail isolé, une procédure d'appel téléphonique a donc été mise en place. Enfin, la médecine du travail a récemment averti dans un rapport de la persistance de « tensions relationnelles », de « mal être au travail » ainsi que d'un risque de « dégradation de la santé mentale ». La direction ne pourra pas dire qu'elle n'a pas été avertie, en tout cas la situation exige une attention toute particulière.

Château de Carrouges

Suite à la dernière visite CHS, quelques améliorations concernant la sécurité ont été apportées (extincteurs, fiches de sécurité...), les diagnostics plomb et amiante ont été réalisés et une réorganisations des espaces du personnel est en cours de réflexion. Cependant, le problème de l'éclairage au niveau du comptoir de vente n'a toujours pas de solution, bien que l'administrateur affirme qu'une série de « mesures » aient été faite, à ce jour aucune conclusion ni aucun rapport n'a été remis. Le remplacement du transformateur pyralène est toujours programmé en 2009.

Cairn de Barnenez

Une étude ergonomique complète sur les postes d'accueil et de caisse a été remise, aussi, ses recommandations vont être prises en compte dans les futurs travaux de réaménagement. Conçu à l'origine pour une fréquentation trois fois moindre, ce bâtiment d'accueil, semi-enterré, n'offre aucune possibilité d'extension. Pour remédier aux problèmes, une des pièces du logement de fonction devrait être aménagée en bureau, par la même occasion, il est également prévu de refaire l'actuel local de jour. Le remplacement du thermostat devrait solutionner les problèmes de chauffage et des talkies-walkies viennent d'être achetés. Enfin, afin de limiter les risques de chute au niveau de la toiture, un barriérage ou une signalisation spécifique devront être mis en place.

Carnac

Récemment, l'atelier technique ainsi que tout le matériel qu'il contenait a été détruit par un incendie accidentel. Si des fonds ont été débloqués en urgence afin de racheter des machines

et parer au plus urgent, un nouvel atelier va être construit dès 2009. Par la même occasion, la sécurisation du site sera revue (cuve à fioul...). Concernant l'éclairage, les travaux sont toujours en cours. Les problèmes récurrents de souffrance au travail n'ont évidemment pas cessé à Carnac, même si on doit reconnaître les efforts accomplis par l'administration, affaire encore à suivre donc...

Locmariaquer

A la fin de cette année, sera lancé l'appel à candidature afin de réaliser les travaux d'extension du bâtiment d'accueil. 100 mètres carré supplémentaires qui serviront à aménager de nouveaux locaux de jour, des sanitaires, des vestiaires, des douches et une nouvelle salle pédagogique. Livraison prévue en 2009-2010. Enfin, début 2009 seront organisées des formations CACES (conduite d'engins), habilitation électrique et maniement des extincteurs, sur ces trois monuments bretons.

Maison d'Ernest Renan

Suite à une inspection hygiène et sécurité, nous avons enfin un aperçu de ce monument « oublié » du CMN. Les conditions de travail des agents semblent correctes, le local de jour est propre et bien aménagé il manque tout de même un vestiaire. L'ergonomie du comptoir de vente est satisfaisante, à l'exception d'un détail de taille, le coffre fort prend place sous le comptoir! De plus l'éclairage du poste de travail reste insuffisant. En revanche question sécurité, peut mieux faire. Il n'y a ni registre d'hygiène et sécurité, ni registre relatif au droit de retrait. La sécurité incendie est insuffisante, des extincteurs ne sont pas fixés ou sont encombrés et il manque la clé de réarmement des boîtiers de désenfumage. Malgré tout, des blocs d'alarmes viennent tout juste d'être posés. Les risques de chute sont également importants, avec une main-courante descellée et des escaliers dangereux. Enfin, des formations en matière de sécurité et de secourisme doivent être organisées d'urgence.

Mont-Saint-Michel

A l'heure actuelle, le Mont n'a toujours pas d'avis favorable de la commission de sécurité à cause d'une défaillance du système d'alarme. Ce problème devrait être résolu prochainement, à

l'occasion des travaux programmés dans les locaux administratifs ainsi que de la mise en conformité du réseau électrique, partiellement réalisé dans les parties ouvertes au public. Le dossier de la logistique d'acheminement des colis suit son cours, l'administration s'est engagé à suivre scrupuleusement les préconisations de l'étude. Après la mise aux normes du treuil, la réserve de Pontorson sera également réaménagée, le projet nous sera d'ailleurs présenté au prochain CHS. Les travaux de signalétique sont terminés, mais concernant les conditions de travail, beaucoup reste à faire: pas de vestiaires séparés, l'Hygiaphone de la billetterie est à l'étude et il n'y a toujours pas de point d'eau dans le local de jour du châtelet. Sur les problèmes liés au bruit, bien qu'une étude de la médecine de travail ait conclu que le niveau sonore mesuré était inférieur aux normes juridiques, l'administrateur s'est tout de même engagé à faire tourner les personnels travaillant sur les postes les plus bruyant.

Château d'Angers

Un gros travail a été fait en matière de sécurité incendie grâce, notamment à l'action de l'inspecteur hygiène et sécurité, néanmoins le réarmement des clapets d'alarme est parfois problématique voir dangereux (échelle non sécurisée, travail au dessus du vide...). Depuis quelques temps, le château accueille de nouveaux pensionnaires, rats, souris, et autres musaraignes ont élu domicile dans les murs, et comme si les rongeurs ne suffisaient pas, les pigeons prolifèrent également. Contact a été pris avec les services municipaux afin de refouler les envahisseurs! Concernant l'armoire électrique et le PC de sécurité, l'étude sur les champs magnétiques réclamée depuis longtemps, a enfin été rendue. Ses conclusions démontrent qu'il n'y a pas de danger pour la santé des agents, néanmoins, compte tenu des conditions de travail on ne peut plus pénible (chaleur, bruit...), l'administration s'est engagée à chercher un nouveau local. Le projet de réaménagement de la boutique de la galerie de l'Apocalypse nous a été présenté, de réels efforts ont été fait quant à l'éclairage de cet espace qui posait jusqu'alors de nombreux problèmes, avec des répercussions graves sur la santé des agents. Le CMN nous a affirmé avoir été extrêmement vigilant

et exigeant sur le cahier des charges. Concernant les niveaux sonores, la plus grande attention sera également portée, la salle audiovisuelle accompagnant le projet ayant été conçue de manière à ne pas gêner le personnel sur les postes de travail. Reste le problème de la période transitoire pendant la durée des travaux, des équipements de protection individuelle devront être fournis aux agents. En attendant, les locaux de jour sont toujours aussi vétustes, des crédits doivent être inscrits au budget 2009. Considérant malgré tout que ces travaux allait représenter une réelle amélioration des conditions de travail des agents, la délégation CGT a voté en faveur du projet.

Le projet de réaménagement de la boutique de la galerie de l'Apocalypse a été adopté à l'unanimité.

Colonne de Wimille

La colonne de la Grande Armée est toujours fermée au public, en effet, la commission de sécurité considère que les conditions d'évacuation en cas d'incident, ne sont pas satisfaisantes. De plus, la plateforme supérieure ayant été endommagée par la foudre, pourrait se révéler potentiellement dangereuse. Une réunion avec tous les acteurs concernés (CMN, ABF et commission de sécurité) doit se tenir afin d'examiner la situation. Des travaux sont en cours dans le parc afin de réparer le mur d'enceinte, d'aménager une rampe handicapés et une étude est programmée afin de sécuriser le site (grille). Sur le traitement de l'humidité dans le musée, diverses solutions doivent être testées, précisons que ce problème est lié à un vice de conception du bâtiment.

Cathédrale d'Amiens

Les travaux de la cave se poursuivent, une dalle anti-dérapante a été posée, quant à un éventuel, hypothétique, possible réaménagement des postes de travail, on peut toujours attendre! Les agents nous ont également signalé divers problèmes concernant, le volet du comptoir potentiellement dangereux, des talkies-walkies fatigués, un tapis usé à l'entrée qui, par temps de pluie, se transforme en mare, ainsi qu'un mobilier à changer au niveau du contrôle. Si l'administrateur n'était pas encore au courant, désormais il l'est! A sa décharge, précisons que ses bureaux sont situés à Lille, ce

qui ne facilite pas la transmission des informations ni des documents administratifs! Quant au bruit généré par le chantier voisin de la cathédrale, la réponse du CMN est toute trouvée: les travaux sont bientôt finis! Les agents sauront apprécier...

Château de Pierrefonds

D'après l'administrateur, l'averse de morceaux de plafond à cesser à Pierrefonds, en effet elle nous a indiqué que de nouveaux filets de sécurité ont été posés et une purge a été effectuée en attendant, à terme, des travaux plus lourds entre 2010 et 2013 qui devraient entraîner la fermeture du donjon. Sont également prévus d'importants travaux sur les canalisations et le réseau électrique. A signaler une nouvelle effraction sur le parking du personnel, des rondes ont été organisées, les gendarmes ont été prévenus et le parc sera fermé plus tôt. Nous avons également eu à nous prononcer sur le projet d'aménagement du bâtiment dit la « remise Mauduit » dont la livraison est prévu courant 2009. D'une surface de 160 mètre carrés, il servira à la fois d'accueil, de comptoir de vente et de billetterie, avec « back office » où le régisseur pourra faire ses comptes (en plus de son bureau). Le bâtiment sera doté d'un chauffage au sol « d'ambiance » (13°), de chauffages radiants au niveau des postes de travail et de sas aux accès afin d'éviter les courants d'air. Question éclairage, il est prévu trois sources de lumineuses différentes: un éclairage naturel (fenêtre), un éclairage d'ambiance et des lampes au niveau de chaque poste de travail. Concernant l'acoustique du bâtiment, une étude complémentaire devrait être lancée. Enfin la vieille guérite de Saint-Cloud que les agents de Pierrefonds avait récupéré malgré eux, devrait disparaître (espérons seulement qu'elle ne soit pas encore « recyclée » sur un autre site, mais comme le CMN prône le développement durable, méfions nous...). Le contrôle des tickets s'effectuera désormais au niveau de la poterne du château, cet espace devrait également faire ultérieurement, l'objet d'un projet de réaménagement.

Le projet d'aménagement du nouvel accueil dans la remise Mauduit a été adopté à l'unanimité

Château de Coucy

Un nouveau bureau ainsi que des vestiaires hommes/femmes séparés, viennent d'être réalisés. Les agents ont récemment signalé une nouvelle chute de salpêtre dans leur local, une purge complémentaire va être demandée à l'ABF.

Domaine de Saint-Cloud

Voici maintenant quelque temps que les agents ont dénoncé la vétusté du système de transmission dans le domaine et ils ne comprennent pas que l'administration traîne des pieds. Dans un parc de 460 hectares et avec des agents en situation de travail isolé, le renouvellement des talkies-walkies devrait être une priorité. Il aura pourtant fallu attendre qu'un incident grave se produise à un péage pour que l'administration du domaine accepte de doter provisoirement les agents en téléphones portables. En attendant, les responsables promettent que tout est mis en œuvre pour y remédier au plus vite, d'ailleurs un marché de location de talkies-walkies serait sur le point d'être signé; affaire à suivre... La rénovation de la voirie va bientôt commencer, une réunion avec le SNT est prévue afin de déterminer des priorités. Quand à l'aménagement du pavillon des 24 jets, le projet est abandonné car la boutique n'y est plus d'actualité. Les agents ont également signalé des dysfonctionnements des barrières de péage, des difficultés à manœuvrer certaines grilles et la porte du Guet qui n'est pas éclairé sera désormais fermée la nuit afin d'éviter les problèmes; enfin une mesure de bon sens!

Château de Maison-Lafitte

L'aménagement de nouveaux parkings vient d'être réalisé, sont programmés la mise en conformité électrique ainsi que la mise en lumière du château. Le nouvel administrateur (souhaitons lui tout de même la bienvenue) a affirmé vouloir revoir les conditions de travail des agents, dont acte!

Villa Savoye

Les travaux du garage sont terminés mais il reste encore quelques problèmes au niveau de la chaudière. Sinon, le projet de construction d'un nouveau bâtiment d'accueil suit son cours, en attendant les agents sont priés de patienter avant de voir leurs conditions de travail s'améliorer! Depuis le mois de septembre, la surveillance de nuit est assuré par le vigile d'une entre-

prises de sécurité (alors que précédemment, un agent logé sur place effectuait se travail); bien entendu nous reviendrons sur cette question au prochain CTP.

Château de Vincennes

Faudra t-il attendre qu'il y ait un mort pour réparer la marche du châtelet? Car visiblement les chutes et autre accidents provoqués par cette marche défaillante ne semblent émouvoir personne et comme le devis est supérieur à 4000 €, une procédure d'appel d'offre doit être lancée. Concernant le carrelage du sol qui se déchausse, le SDAP devrait faire jouer la garantie décennale, espérons que tous les carreaux ne disparaissent pas entre temps, car visiblement, certains visiteurs n'hésitent pas à repartir avec un « souvenir ». Les toilettes sont dans un état lamentable, il n'y a ni eau chaude, ni chauffage, (je veux bien reconnaître qu'il s'agit d'un donjon médiéval, mais là quand même!). Comme si cela ne suffisait pas, en été un doux fumet remonte depuis les douves jusqu'aux narines des agents postés au contrôle, olfactivement parlant, il ne s'agit pas de la fosse sceptique, néanmoins un curage en règle des fossés serait nécessaire, à moins que l'administration ne préfèrent fournir des pinces à linges aux agent en guise d'EPI? La pavage de la cour est toujours aussi accidentogène, une étude sera relancée à la mi-décembre. Un devis pour la mise en sécurité des parties hautes est attendu, de même qu'un devis pour la remise en état du réseau électrique, et il était temps car un départ de feu, heureusement maîtriser, aurait pu avoir de graves conséquences. Cela fait un peu plus d'un an que le donjon de Vincennes à rouvert ses portes, il aurait été dommage de déjà les refermer. Concernant le projet du nouvel accueil, le CMN commence à s'apercevoir que le bâtiment cédé par le ministère de la Défense, a tout du cadeau empoisonné, si bien que le projet est aujourd'hui quasiment enterré. Avec la réouverture de la Chapelle prévue début 2009, l'administrateur a des projets plein les cartons (expositions, nouveaux circuits de vi-

sites...), mais aucun moyen pour les mettre en œuvre, d'autant plus que l'équipe actuelle est déjà en sous-effectif (il manque trois postes). Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir se développer de vives tensions au sein du monument, avec tous les symptômes relatifs à une souffrance au travail. Il est encore temps d'agir pour apaiser les choses, espérons que l'administration saura en saisir l'occasion.

Basilique de Saint-Denis

Les travaux de stabilisation du cheminement sud viennent de débiter. Les futurs locaux de jour et administratifs sont toujours en chantier, mais presque terminés, se posera tout de même le problème du stockage, puisqu'aucun espace n'a été prévu à cet effet en dépit des nombreuses interventions des agents qui, comme d'habitude, n'ont pas été écoutés alors qu'ils sont pourtant les premiers concernés. Le chauffage des postes de travail à l'intérieur de l'église est également à revoir car le matériel actuel est vieillissant et insuffisant. Signalons également un important risque de chute au niveau du cheminement qui mène de l'église aux nouveaux locaux de jour, des barrières provisoires ont été installées, mais c'est une solution pérenne qui doit être recherchée, dommage que l'ABF y soit opposé... Enfin, encore et toujours des problèmes au niveau de la billetterie, voilà maintenant plus d'un an qu'elle a été refaite à neuf, et pourtant un pauvre micro ne fonctionne toujours pas.

Prochaine visite du CHS à Coucy



Association du personnel et tickets-restau :

Un pas en avant deux pas en arrière!

Dans le Monument-info du mois d'avril dernier, nous vous proposons de signer une pétition en faveur de l'extension des tickets-restau et des activités de l'association MCL à l'ensemble des salariés du CMN, puisque actuellement, comme chacun sait, seul les agents d'Île-de-France bénéficient de ces prestations. Cette initiative faisait suite à une réunion que nous avons eu le 12 février en présence de la direction, qui s'était engagée, sinon à trouver, du moins à chercher des solutions afin de mettre fin à **cette discrimination, qui rappelons-le, est du fait du CMN et non de l'association elle-même, puisque c'est l'établissement qui tient les cordons de la bourse** (82% de la subvention de 420.000 euros finance en effet la distribution des tickets-restau). Le CMN bien sûr, refuse d'allonger la monnaie, car selon les estimations de la direction il faudrait multiplier la subvention par trois! Argument non recevable car le CMN se doit de traiter l'ensemble de son personnel de manière équitable. En outre, il faut préciser que le montant de la subvention n'a que très légèrement été augmenté en 2005 et qu'elle est restée inchangée depuis, sans tenir compte des évolutions de l'établissement, avec notamment une forte augmentation du nombre de contractuels et une explosion des vacataires (précarité quand tu nous tiens!). Enfin, la direction s'étant récemment félicitée des très bons résultats financiers de l'établissement (voir CTP du 24 avril), qui renoue avec les bénéficiaires et un budgets 2008 en croissance, on aurait pu s'attendre à profiter un peu de cette manne providentielle; juste retour du travail et de l'investissement des agents! Mais il faut dire que l'établissement préfère renforcer son fond de roulement.

La direction s'est alors engagé à nous fournir un bilan de l'association MCL et de son action, mais surtout un bilan des différentes pratiques de restauration sur les différents sites et monuments: cantines, conven-

tion avec des restaurants, locaux de jours etc. ainsi que des projections en terme de coûts. Un nouveau rendez-vous avait d'ailleurs été pris avec les mêmes intervenants pour le mois de mai. Malheureusement, quelques mois et une nouvelle présidente du CMN plus tard, tout semble remis en cause, la dernière réunion ayant été annulée, Isabelle Lemesle tenant à prendre personnellement le dossier en main. Bien entendu, elle nous a assuré vouloir apporter des réponses rapidement, mais pour l'instant les agents de province devront se contenter d'attendre!

Parmi les solutions envisagées, il est prévu que les tickets-restau soient pris directement en charge par la Direction des Ressources Humaines. Afin de financer les coûts de l'extension de la distribution aux agents de province, Isabelle Lemesle s'est engagé à demander une subvention au ministère de la Culture. Dans le contexte budgétaire actuel, on voit mal comment ça pourrait passer! C'est donc une source de financement pérenne qui doit être trouvée.

Concernant l'action sociale (billetterie, tickets cinéma, activités culturelles et sportives, bons rentrée scolaire, arbre de Noël...), il a été proposé d'ouvrir les associations du ministère de la Culture (présentes également en région via les DRAC) aux contractuels du CMN. Dans le cas où cette proposition serait retenue, que deviendrait l'action sociale au CMN? Ne serait-ce pas plutôt un moyen pour l'établissement de se dédouaner de ses responsabilités en transférant, de fait, toutes sa politique sociale sur le ministère?

Bien sûr se pose la question du devenir de l'association « Monuments, Culture et Loisirs », que **la présidente voudrait voir dissoute**.

En tous cas, la CGT ne lâchera pas le morceau, au prochain Comité Technique Paritaire, un point d'informa-

tion concernant l'association est à l'ordre du jour, nous ne manquerons pas d'interpeller l'administration sur toutes ces questions.

En attendant, rappelons les revendications de la CGT

Une association pour tous, avec des prestations sociales étendues aux agents de province et y compris les vacataires.

Des tickets restaurant pour tous, bénéficiant également aux agents de provinces. On sait, avec l'expérience de l'INRAP, que cela est possible, le prestataire pouvant prendre en charge les envois par courrier. Par ailleurs, la gestion des tickets-restau doit relever de la responsabilité de l'employeur et non d'une association para-administrative.

Un système équitable, avec la part salariale, c'est à dire la part que paye le salarié, indexée sur l'indice de rémunération. A l'heure actuelle, est-ce normal qu'un haut cadre paye le même tarif qu'un agent au SMIC?

Une refonte de l'action sociale du CMN, en s'inspirant de l'A.A.S. du ministère de la Culture, dirigée par un conseil d'administration paritaire où siègent l'administration et les organisations syndicales en fonction de leur représentativité

Sur toutes ses questions, nous avons interpellé Isabelle Lemesle nouvelle présidente du CMN. Nous attendons des réponses concrètes d'ici la fin de l'année. **Enfin, il ne saurait être question, pour le CMN, de se saisir de ce prétexte pour remettre en cause les prestations sociales existantes et les tickets-restau, pour ceux qui en bénéficient déjà**. En tout cas, les agents, comme la CGT restent extrêmement attentifs aux choix qui seront fait.

Budget du ministère de la culture en augmentation ! Ou comment nous faire prendre des vessies pour des lanternes !

Le 26 septembre dernier, **Christine Albanel**, devant un parterre de journalistes triés sur le volet, **annonçait une hausse de +2,6% du budget pour 2009** (2,821 milliards d'euros pour 2009 contre 2,750 milliards en 2008).

Dis comme ça, effectivement, tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais **lorsqu'on analyse d'un peu plus près le détail des chiffres, il s'agit, au mieux d'une stagnation, voir d'une baisse des crédits**. Afin de mieux comprendre le phénomène, entrons quelque peu dans la mécanique budgétaire.

Tout d'abord, il faut savoir que depuis la mise en place de la LOLF en 2006 (Loi Organique relative aux Lois de Finances), le budget de l'État n'est plus présenté ministère par ministère, mais par mission (dont certaines sont d'ailleurs inter-ministérielles). Chaque mission comprend ensuite un certain nombre de programmes, eux même subdivisés en actions. A titre d'exemple, la mission Culture est composée des programmes: « patrimoine », « création et transmission des savoirs » et « démocratisation culturelle ». Le programme « patrimoine » qui nous concerne plus particulièrement, comprend les actions « patrimoine monumental et archéologique », « architecture », « patrimoine des musées », etc. Il faut également distinguer les crédits de paiement (CP), ce sont les dépenses effectives payées au cours de l'année et les autorisations d'engagement (AE), ce que **peut dépenser** le ministère dans l'année. Enfin, les ressources dites extra budgétaires, comme leur nom l'indique, ne proviennent pas du budget de l'État et constituent, en quelque sorte, des recettes exceptionnelles.

Si on s'en tient à la seule mission culture, l'augmentation n'est déjà plus que de +2,4%. En effet, un certain nombre de champs au ministère ne font curieusement pas partie de cette mission. En outre, si on prend en compte la mission inter-ministérielle « recherche culturelle et scientifique » (et qui donc n'est pas comptée dans la mission culture), on tombe à +2,3%.

Les chiffres annoncés incluent également les fameuses **ressources extra budgétaires**, qui sont **,par nature exceptionnelles et donc non pérennes**. Il s'agit, pour le ministère, de recettes provenant de la vente d'immeubles à hauteur de 35 millions d'euros, dont 20 millions seront alloués aux monuments historiques (hors CMN). Or, rien ne garanti que cette opération soit renouvelée les prochaines années, surtout dans un contexte de crise économique et d'effondrement du marché immobilier. Par ailleurs, l'État ne peut pas répéter indéfiniment l'opération et au delà de tous les problèmes que cela implique, que se passera-t-il lorsqu'il n'y aura plus rien à vendre? **Si on exclut ces 35 millions, l'augmentation de la mission culture n'est donc plus que de 0,43% et celle du ministère de 0,54%**.

De plus, cette augmentation de 2,6% est, en réalité, celle des crédits de paiement. En autorisation d'engagement (ce que le ministère peut dépenser), l'augmentation n'est déjà plus que de 0,3%, c'est-à-dire quasi nulle !

Bien entendu, **ces chiffres ne prennent pas en compte celui de l'inflation**. Estimé par Bercy à 2% (alors qu'elle était déjà de 2,9% en 2008), il va sans dire qu'on se situe sans doute bien en deçà de la réalité. **Ni d'ailleurs**

les gels budgétaires qui seront annoncés courant novembre. **Pour la seule années 2008, ce sont 50 millions d'euros qui se sont définitivement évaporés.**

Cerise sur le gâteau, à partir de 2009, le budget s'inscrit dans un projet de loi de programmation triennale. Ainsi pour la mission Culture, il est prévu +17 millions d'euros en 2010 (+0,60%) et +18 millions en 2011 (+0,64%) avec une inflation estimée à 1,75% par an.

Quand l'inflation galope plus vite que la hausse des budgets, ces derniers sont objectivement et concrètement en recul.

Enfin, RGPP oblige, le ministère est invité à se mettre au régime sec. Ainsi **ce sont 670 emplois qui seront détruits dans les trois ans à venir :**

514 ETP (équivalent temps plein) sur le budget de l'État pour 830 départs en retraite prévus : 115 pour 2009, 140 pour 2010 et 160 en 2011;

255 ETP sur le le budget des établissements publics (dont le CMN fait partie): 60 en 2009, 95 en 2010 et 100 en 2011.

Pour un petit ministère comme le nôtre, déjà gangréné par un sous-effectif endémique, et lourdement touché par des suppressions de postes depuis des années, ces chiffres sont énormes.

Ces reculs budgétaires qui n'en portent pas le nom, auront des conséquences désastreuses au niveau des conditions de travail des agents et ne feront qu'accélérer la disparition d'un service public culturel de qualité au profit de sociétés privées peu soucieuses du sort de leurs salariés et encore moins des questions culturelles.

Toute ressemblance avec des personnages existants ou ayant existés ne peut être le fruit que d'une coïncidence improbable ou d'une mauvaise foi caractérisée !

NOUVELLES

Ordinaires de divers endroits.

Les extravagances de Madame la Baronne

Où relation de tout ce qui s'est passé depuis que madame la Baronne est arrivée en notre beau pays, contenant l'écrit de ses aventures, des malheurs qu'elle a provoqué, ainsi qu'une description de ses humeurs et de son caractère, letout écrit, comme il se doit, en vieux français!

Oyez fidèles lectrices et fidèles lecteurs, je sais qu'il y a voit fort longtemps que vous n'avez eu l'occasion de lire ma correspondance et si vous eûtes cru que ce long silence estoit dû à une quelconque retraite dans un couvent ou monastère isolé, sachez qu'il n'en est rien, bien au contraire! Depuis quelquetemps en effet, votre dévoué serviteur est si accaparé par les affaires publiques qu'il n'a eue ni le temps ni le temps qui lui estoit nécessaire pour vous relater tous les événements, faits et gestes dont il peut être témoin chez les grands de ce monde. Mais enfin, les choses estant ce qu'elles sont et l'occasion faisant le larron, il estoit de mon devoir de prendre à nouveau la plume afin de vous narrer, avec force de détails, tout ce qu'il faut savoir concernant notre nouvelle suzeraine depuis qu'elles'est établie en son hôtel particulier à Paris.

Contrairement à nombre de ses pairs, madame la Baronne n'estoit pas née d'une bonne famille et commelanoblesse d'épée elle estoit interdite, il lui fallus'élever dans la noblesse de robe. Elle occupa ainsi différents offices qui firent d'elle, comme elle le dit elle-même, une femme d'écrit et de droit(e). A la faveur de ses ambitions personnelles et surtout parce qu'elle estoit extrêmement hardie, elle se, à force de moult manœuvres, se concilia la faveur des puissants afin de s'élever parmi les grands. Rompue aux intrigues de cours, madame la Baronne réussit à devenir une des favorites de notre monarchie absolue, qui, en récompense de ses bons et loyaux services, la gratifia de nombreux titres ainsi que de la charge dont elle jouit aujourd'hui.

Avant même qu'elle ne fût installée, madame la baronne fit monter une grande effronterie en se rendant à la feste que donnoit notre précédent maître afin de célébrer son départ, où elle fit d'ailleurs forte impression. Plus tard, son caractère se confirma, elle faisoit souffrir autant ses serviteurs que ses courtisans, à qui elle donnoit moins de considération qu'à son animal de compagnie. Ses humeurs ne souffrent aucune contradiction, elle exige que ses ordres soient exécutés promptement et à la lettre. Elle tourmentetellementses officiers que ceux qui estoientjadistout puissant et dont l'arrogance égaloit leurs prérogatives, se retrouvent aujourd'hui dépouillés de tout pouvoir. D'aucuns affirment même que certains d'entre eux seroient déjà condamnés à l'exil... Néanmoins, larumeur publique estant dangereuse et souvent source de malheur, il convient de ne point en dire davantage au risque de souiller l'honneur d'iceux et d'icelles qui se reconnoissent

Une des premières choses qu'elle fit en arrivant, fût d'engager deux nouveaux cochers, au prétexte qu'elle veilloit très tard le soir, car bien sûr, la bienséance et l'étiquette lui interdisoit de conduire elle-même son carrosse! Elle fit également venir à grand frais un chambellan particulier dont les appointements sont considérables alors que roturiers et gens du peuple peinent à gagner leur maigre pitance en cette funeste époque. Madame la baronne aime aussi les voyages, néanmoins, lorsqu'elle visite les provinces les plus reculées du royaume, elle ne se préoccupe point du sort de ses sujets, mais préfère s'enquérir de la santé des animaux et admirer les paysages, ce qui irrite fortement le peuple, toujours prompt à la chicane et à la sédition!

Madame la baronne estoit très attachée au faste et au paraître, elle vouloit que sa cour fût la plus brillante et la plus belle du monde. Ainsi, les finances de l'Etat furent fortement sollicitées afin de donner de nombreuses festes officielles, dont la plus considérable eue lieu en ce mois de septembre de l'année de grâce MM. VIII, et à laquelle elle convia tous les gentilshommes et gentes dames du royaume, ainsi que tous ses vassaux, afin qu'ils lui y prêtassent hommage avant de s'en retourner dans leur fief avec ses nouveaux édits destinés à lever moult subsides. Pendant deux jours, ce ne fût que luxe et tripaille, tandis qu'aux portes du palais la populace affamée estoit attroupée pour réclamer du pain. En effet, en cette période de disette, le prix du blez estoit si élevé que le gens du peuple n'avoient plus rien à manger.

Récit très véritable et très exact de la révolte qui eu lieu aux tours Notre-Dame en septembre de l'an de grâce MM.VIII

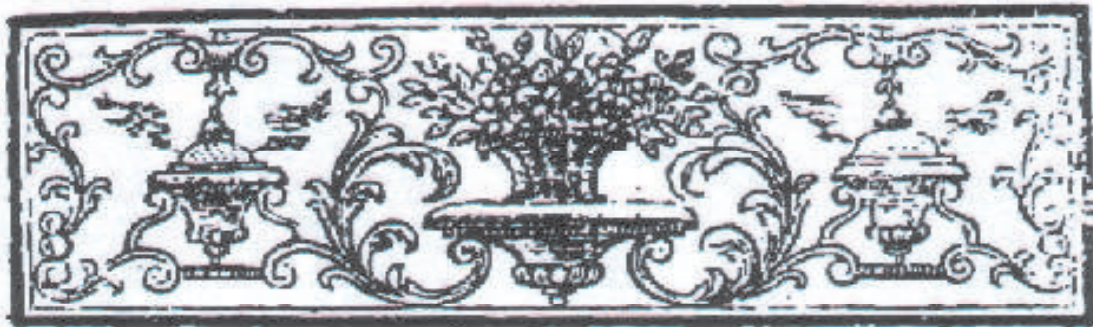
Ainsi, les gens du peuple estoient extrêmement fâchés de voir, qu'en cette époque difficile, madame la Baronne dilapidoit les deniers publics en de futiles dépenses, tandis que la majorité en estoit réduite à vivre et travailler dans la plus grande indigence. Ceux qui estoient le plus peiné estoit sans conteste les habitants de la province de Notre-Dame. En effet, leur travail estoit tellement pénible et difficile, que beaucoup succomboient à la tâche, et ceux qui survivoient, faisoit tout pour quitter cette terre inhospitalière et maudite. Le petit nombre de ceux qui restèrent, les plus courageux et dévoués, estoient dans un tel legs ne qu'ils se demandoient comment ils alloient passer l'hiver, car il ne leur restoit presque plus de subsistances.

Plusieurs fois ils portèrent leurs doléances, réclamèrent des subsides et des renforts, mais la baronne ne les écouta point et telle menace même d'envoyer des mercenaires pour les remplacer et repeupler ladite province. Le peuple en fut tellement ému qu'il décida d'aller voir le Pape qui devoit justement venir en visite officielle dans le royaume. Mais la baronne qui craignoit autant l'excommunication que la colère du peuple, prit peur que ses sujets ne s'attaquent à très Saint-Père, alors qu'en réalité, ils vouloient juste luy faire part de leurs malheurs, si bien que le Roy envoya la troupe afin de mater les séditeux.

Néanmoins, les insurgés ne reculèrent pas devant cette infamie et ils fomentèrent de nouveaux troubles la semaine suivante, finalement, craignant pour la stabilité du royaume et tout entier, la baronne et la Cour, cédèrent aux exigences du peuple. De nouveaux colons vinrent s'installer dans la province, ceux qui y estoient déjà virent leurs sorts s'améliorer et enfin, la baronne promit de soulager les peines de ses sujets en leur donnant toute les commodités nécessaires. Cependant, cela ne fut pas chose facile, il fallut batailler ferme car à chaque occasion tout fut fait pour égarer et diviser les esprits. Et plusieurs fois, nous crûmes que tout estoit perdu, mais heureusement, la détermination et l'unité furent les plus fortes et permirent de déjouer les néfastes plans de l'ennemi.

Cette histoire nous aura fait voir que lorsque tout le peuple fait causes commune, il n'existe aucune tyrannie qui puisse luy résister, et si le calme semblerevenu en cette province, le bruit de la révolte gronde partout ailleurs dans le royaume. Tremblez, vous, les grands et les puissants car l'ordre de ce monde pourrait bien estre renversé!

Le récit des aventures de notre bien aimée baronne ne saurait s'arrêter là, et si la bonne fortune de votre humble serviteur le luy permet, il n'hésitera pas à prendre de nouveau sa plume, en espérant que son audace ne sera point récompensée par une lettre de cachet!



Brèves de CMN...

Rongeurs, migraines et autres maux à l'Arc de Triomphe

L'Arc de Triomphe, tout le monde le sait, est le monument le plus fréquenté du CMN. Avec plus de 1.3000.000 visiteurs par an, à 9 € l'entrée plein tarif, c'est aussi celui qui rapporte le plus... Et pourtant, les agents n'y sont pas mieux lotis qu'ailleurs. Il faut tout de même reconnaître qu'il y a eu de notables améliorations ces dernières années, notamment sur les locaux de jour, en revanche les postes de travail laissent encore à désirer. La billetterie est minuscule et en piteux état, les caisses ne sont même pas informatisées et pour couronner le tout, des rats ont envahi le souterrain voisin et viennent régulièrement rendre visite aux caissières (espérons au moins qu'ils payent leur droit d'entrée!). Au niveau de la boutique, le mobilier commencent sérieusement à se déliter, ce qui occasionne de multiples accidents de travail (contusions) car, comme au marché, les agents en charge du comptoir doivent remballer tous les soirs la marchandise. De plus, depuis la mise en place de la nouvelle scénographie, les agents souffrent de migraines ophtalmiques et de problèmes de vue; en cause l'éclairage inadapté et la pose d'une espèce de papier « calque » destiné, nous dit-on, à optimiser la scénographie vidéo dans la salle des palmes! Quand aux agents de surveillance, qui travaillent le plus souvent en extérieur (au niveau de l'accueil ou sur la terrasse), exposés au bruit, au gaz d'échappement (ils sont quand même au centre de la place de l'Etoile!), au froid en hiver, à la chaleur en été, à la pluie, au vent... ils ont à peine de quoi se mettre à l'abri. A croire que la qualité des conditions de travail soit inversement proportionnelle au prestige du site! (Notre-Dame est-tu là?).

Trois CDI à Saint-Cloud

A Saint-Cloud, comme ailleurs, de mauvaises habitudes avaient été prises de multiplier le nombre de vacataires, de saucissonner les contrats, de précariser la précarité... Des contrats d'un mois étaient monnaie courante et l'adage était le « one shot », à savoir « un contrat et tu dégages »...

Les agents ne l'ont pas entendu de cette oreille, une pétition a été signée par l'ensemble du personnel que la CGT a remis en mains propres Mme Lemesle, présidente du CMN, lors du CTP du 16 juillet.

Nous avons obtenu un rendez-vous avec la DRH – qui a par ailleurs reconnu la mauvaise gestion du site en matière de ressources humaines – et des vacataires. Il est apparu qu'il fallait créer trois postes de caissiers. Malheureusement, pour les emplois jardiniers (il manque près d'une vingtaine de postes rien qu'à Saint-Cloud !), la DRH du CMN se dit impuissante face au Ministère.

Espérons que ces trois nouveaux emplois ne sont que les prémices de ce sur quoi aboutira l'observatoire de la précarité qui vient de se mettre en place.

Là encore, comme à Notre-Dame, on peut voir que lorsque les agents se mobilisent, leurs droits et les textes en vigueur sont enfin respectés.

Super Nanny au CMN

Il semblerait que le CMN ait fait sien le fameux adage selon lequel « qui aime bien châtie bien », et lorsqu'on voit le nombre de procédures disciplinaires ces derniers temps, on se dit que, décidément, le CMN aime beaucoup ses agents. Car bien sûr, quand le CMN sévit, ce n'est évidemment pas par plaisir ni par méchanceté; non, c'est au contraire pour le bien de ses agents si prompts à s'égarer sur le mauvais chemin de la vie professionnelle! A la moindre incartade, une tape sur la main, un bisou sur la joue et on y pense plus, « l'incident » est oublié. Car c'est l'un des fondamentaux de la discipline que d'être sévère mais juste, savoir punir et récompenser, afin de forger l'agent de demain, au service de son établissement et de sa sacro-sainte « image ». Alors peu importe que les conditions de travail soient catastrophiques, peu importe le sous-effectif permanent qui oblige les agents à travailler des journées entières pendant la haute saison, sans la moindre pause et parfois sans même aller se soulager vers des commodités souvent très très éloignées de son poste! Peu importe les problèmes d'organisation car chacun est « responsable » à son niveau, du caissier au directeur, en passant par le chef de service et l'administrateur, sauf qu'ils n'ont pas vraiment les mêmes salaires... et devinez qui sont les premiers sanctionnés ? Ceux-là même, qui tous les jours pourtant font vivre les monuments en les ouvrant, en les animant et en veillant à leur sécurité à l'heure de la fermeture. On aura beau dire qu'un avertissement ou un blâme ce n'est pas un licenciement et que ça n'a jamais tué personne, comme lorsqu'on dit qu'une bonne fessée à un enfant « ça ne peut pas faire de mal », de toute façon dans nos monuments, le client... oups! Le visiteur est roi et la hiérarchie a toujours raison.

Notation des titulaires : un bonnet d'âne pour le CMN !

Tous les agents, contractuels ou fonctionnaires, se voient chaque année convoqués par leurs hiérarchies et répondre de leur travail : bien, pas bien, peu mieux faire, en progrès... On est jugés, évalués à sa juste valeur...ou non d'ailleurs...

Et bien cette année, nous attribuons au CMN le prix du plus mauvais élève qui n'a pas fait son travail en temps et en heure concernant les évaluations. Le sujet pourrait être risible si cela n'avait pas des conséquences sur les carrières des agents titulaires. En effet, à défaut des entretiens d'évaluation rendus, les agents ne peuvent bénéficier de promotions et de déroulements de carrière.

A défaut que la direction ne fasse vraiment porter des bonnets d'âne aux responsables (heureusement pas tous les administrateurs), espérons que ces derniers se fassent noter à hauteur de l'importance qu'ils portent à celles de leurs agents...

Après la carotte...le retour de bâton...

« Il faut développer les ressources propres, le mécénat, etc... » discours que nous connaissons depuis des années au CMN et dont nous n'étions évidemment pas les seuls à en être victimes. Tous les établissements publics devaient partir tels les pionniers américains au 19^{ème} siècle partis à la conquête de l'Ouest... promis, juré des mines d'or attendaient ces aventuriers, et tant pis, si cela passait par l'extermination de certains peuples.

Et bien aujourd'hui, les cow-boys du Ministère (Louvre, Versailles, Pompidou, Orsay...) tombent des nues : les efforts entrepris pour lever du mécénat via notamment les contrats de performance sont devenus un argument pour leur donner moins de subvention. Ils en arrivent - rendez-vous compte - à tenir le même discours que la CGT : « désengagement de l'État », « On nous dit : financez vos missions en augmentant les recettes ! Ça ressemble à une entreprise de privatisation... ». Cela signifie pour 2009 des crédits de fonctionnement en baisse d'environ 4,5% et pour les crédits d'investissements « des coupes sombres » pouvait-on lire dans *Le Monde* du 14 octobre.

A l'heure de la crise financière où les ressources propres risquent d'être mises à mal par une baisse de la fréquentation, ayant pour corollaire la diminution des recettes des droits d'entrée et des comptoirs de vente, les mécènes seront-ils toujours au rendez-vous ?

Quant à la CGT, nous ne laisserons pas la Culture être cantonnée dans une réserve où elle s'éteindrait à petit feu, que quelques Gringos viendraient voir en souvenir du bon vieux temps. Bien au contraire, nous revendiquons une Culture accessible à tous et dont l'État se doit d'être le garant.

Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

Auvergne

Secrétaire	Amandine Duverneuil	tél:04.73.53.14.55
Secrétaire adjoint	Alain Soissons	fax:04.73.53.14.21
Trésorière	Sophie Grolet	

Bourgogne/Rhône-Alpes/Champagne Ardennes

Secrétaire	Véronique Robert (Cluny)	tél:03.85.59.15.93
Adjoints	Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)	fax:03.85.59.82.00
Trésorier	Jean-Louis Genevois (Cluny)	

Monastère Royal de Brou

Secrétaire	Tony Binsa	tél:04.74.22.83.83
Adjoint	Jean-Luc Deleu	fax:04.74.24.76.70
Trésorière	Françoise Franon	

Aude/Pyrénées Orientales

Secrétaire	Fabienne Calvayrac	tél:04.68.11.70.70*
Adjoints	Régine Stasse, Cathy Laemle	fax:04.68.11.70.71*
Trésorière	Adèle Aufferman	
Membres du bureau	Pascale Gorry, Sébastien Durand, Amancio Requena, Frédéric Aufferman, Véronique Barthe, Roger Ricciuti, Ingrid Sparbier, Jean-Louis Gasc.	

Centre Val-de-Loire/Poitou-Charentes

Secrétaire	David Desportes (Angers)	tél:02.41.86.48.77
Adjoints	Monique Chemin (Azay), Pierre Thomas (La Rochelle)	fax:02.41.87.17.50
Trésorière	Pascale Joyeux (Azay)	tél:02.47.45.42.04
Trésorier adjoint	Sonia Messmer (Azay)	fax:02.47.45.26.61
Membres du bureau	Anne Laloe (Azay), Christophe Poux (Oiron), Colette Joyeux(Charroux), Eric Desboudard (Angers)	

Domaine national de Saint-Cloud

Secrétaire	Didier Guérin	tél:01.41.12.02.90
Adjoint	Olivier Tarrus	fax:01.47.71.38.20
Trésorière	Sonia Acurio	
Membres du bureau	Mourad El Gares, Yves Poudevigne, Claude Claudon, Hélène Sahiram, Maria-Dolorés Chanvallon, Snigda Desjardins, Caroline Ambou, Alphonse Ambou, Yanina Davalos, Nathalie Dieul, Miguel Mena, Pithere Lermina, Siva Shiram	

Ile-de-France

Secrétaire	Elisabeth Mayeur (Notre-Dame)	tél:06.46.32.60.58*
Adjoint	Jean-Elie Strappini (Notre-Dame)	fax:01.40.15.51.77*
Trésorière	Chantal Pérhérin (Sainte-Chapelle)	
Trésorière adjoint	Chantal Curtelin (Notre-Dame)	
Membres du bureau	Elisabeth Tricot (Vincennes), Boubacar Keïta (Notre-Dame), Avila Paquito (Vincennes), Denis Aland (Panthéon), Fabrice Vincent (Sainte-Chapelle), Colette Leborgne (Champs sur Marne), Denis Berry (Champs sur Marne), Annie Coutantic (Saint-Denis), Françoise Marrec (Vincennes), Thomas Pucci (Saint-Denis), Antoine Floris (Conciergerie), Sandra Decourssièrre (Palais Royal)	

Provence

Secrétaire	Laurence Arias (If)	tél:06.03.06.25.26
Adjoints	Vincent Oulet (Sade), Sylvie Jacquot (Montmajour)	04.91.59.02.30
Trésorière	Anne Levassort (Fort Saint-André)	fax:04.91.59.05.62
Trésorière adjoint	Marylène Roller (Glanum)	
Membres du bureau	Francois Le Bihan (If), Sylvie Oulet (Sade), Françoise Pichon (Montmajour), Olivier Longépé (If), Sandrine Bernabeu (...), Nathalie Coineau (Glanum)	

Thoronnet

Secrétaire	Anne-Véronique Dalloz	tél:04.94.60.43.90
Adjointe	Eloïse Belliard	fax:04.94.60.43.99
Trésorière	Christine Nivière	
Membres du bureau	Emanuelle Lylle, Agnès Mader, Guylaine Sauvanet	

(Attention! La plupart des numéros de téléphones et de fax sont ceux des monuments, les quelques numéros donnant dans des locaux syndicaux sont marqués d'une étoile: *)

E p h é m é r i d e

Date	Réunion	Intervenants
01.10.2008	Préparation CHS Sud-Est	Arias, Grolet, Ricciutti, Le Bihan, Catala, Franon, Calvayrac, Aufferman, Laemle, Pucci, Méreau
02.10.2008	CHS Sud-Est	Les mêmes
07.10.2008	Journée mondiale de mobilisation pour une vie et un travail décent	
09.10.2008	Préparation des CAP/CCP des contractuels CMN	Mayeur, Grolet, Perherin, Méreau, Pin, Lacombez, Revaireau, Fernandes
10.10.2008	CAP/CCP	Bis repetita
14.10.2008	Groupe de travail : Usure professionnelle et pénibilité	Desportes, Poudevigne
15.10.2008	Préparation CHS Nord Ouest Ile de France	Pucci, Acurio, Poudevigne, Marrec, Berry, Desboudard
16.10.2008	CHS Nord Ouest Ile-de-France	On prend les mêmes et on recommence
	Bureau national de la CGT Culture	Méreau, Gontier
17.10.2008	Vincennes	Méreau, Pucci
21.10.2008	Dossier individuel	Pucci
22.10.2008	Préparation CAP des ADSM	Chemin, Strappini, Guillemet, Merlet, Bocognani, Exiga, Lavigne, Maillard
23.10.2008	CAP des ADSM	leurs jumeaux
24.10.2008	Sainte-Chapelle	Pucci, Mayeur, Perherin
30.10.2008	Pierrefonds, Coucy	Pucci, Berry,
04.11.2008	Pari-non-pair	Méreau, Pucci
05.11.2008	Préparation CHS Sud-Ouest	Joyeux, Stephan, Thomas, Pader-Smith, Pucci, Méreau
06.11.2008	CHS Sud-Ouest	Mêmes causes, mêmes effets !
12.11.08	Panthéon	Pucci, Alland
18 au 20.11.2008	Congrès du SNMH-CGT à Vincennes	Une trentaine de congressistes
24.11.2008	Préparation CTP	
25.11.2008	CTP	
	Préparation CHS Paris-Emmerainville	
27.11.2008	CHS Paris-Emmerainville	
	Préparation du Conseil d'administration	Chemin, Gontier, Méreau
28.11.2008	Conseil d'administration	Récidivistes
09.12.2008	Commission exécutive CGT Culture	Gontier, Méreau, Pucci, Strappini
10.12.2008	Préparation CHS Centre et est	
11.12.2008	CHS Centre et est	

Adh é r e z ... Ré - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :